



Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux  
et pour une utilisation responsable de l'énergie

OFEV Office fédéral de l'environnement  
Division Protection de l'air et RNI  
A l'att. de M. Martin Schiess  
CH-3003 Berne

Monsieur,

Depuis près de cinq ans, le Comité des Citoyens contre la centrale à gaz de Cornaux et pour une utilisation rationnelle de l'énergie, composé principalement de personnes issues de la région de l'Entre-deux-Lacs, cherche à éviter la construction d'une centrale à gaz à Cornaux.

Le 21 mai 2012, profitant d'un vide à l'exécutif de Cornaux suite aux élections communales, le Groupe-e a déposé une demande de permis de construire pour une centrale thermique à gaz. Ceci signifie que la procédure en vue de la construction de cette installation industrielle est lancée. Ceci est fort préoccupant à nos yeux et c'est pour cela que nous tenons à vous informer des éléments ci-après.

En février 2008, nous avons déposé une pétition demandant au Conseil d'État neuchâtelois de prendre position concernant la gravité de la menace que l'exploitation d'une centrale à gaz dans une zone déjà fortement industrialisée ferait peser sur la santé des habitants de la région. La pétition était munie de 1'479 signatures. Le Conseil d'État a répondu qu'aucune atteinte à la santé des gens n'était attendue avec cette construction.

Nous estimons que votre autorité a des responsabilités dans une telle affaire, notamment de rappeler que les lois et les ordonnances en vigueur doivent être respectées. Or ce n'est pas le cas actuellement dans notre région et la construction d'une nouvelle installation productrice, en particulier d'oxydes d'azote, péjorera encore cette situation. C'est le cas en particulier des niveaux de pollution atmosphérique due à l'ozone. Vous trouvez en annexe, sous forme de tableaux et de graphiques les mesures que l'État de Neuchâtel relève à la station de mesures du Landeron depuis plusieurs années. On y voit clairement que les limites admises dans l'OPair pour l'ozone sont dépassées plusieurs centaines de fois par année en moyenne.

Sur cette base officielle, puisque publiée sur le site ne.ch, nous vous demandons quelles actions votre Autorité entend prendre, afin que la situation s'améliore rapidement dans notre région. Nous vous demandons également quelle est votre position concernant la centrale à gaz projetée à Cornaux, en regard aux dépassements des limites d'ozone déjà fréquents dans notre région en sachant qu'une centrale thermique y contribuera encore plus.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cressier, le 11 juin 2012

Pour le Comité C5

Le Président

Le Secrétaire

L. Suter

L. Cravero

Annexes :

- Tableau des mesures d'ozones de 2001 à 2010
- Quelques graphiques des mesures d'ozone 2011-2012 (à noter que, parfois, les mesures à la station du Landeron ne sont pas effectuées)

Copies pour information :

- Chancellerie de l'État de Neuchâtel